

Protocole COVID-19 de la destination Chypre - Mis à jour du 8 juillet 2021

Entrée au pays

Q1: Comment les voyageurs pourront-ils entrer dans le pays?

Chypre suit le système de catégorisation, avec <u>le marquage des couleurs</u> harmonisé conformément aux normes d'évaluation de l'ECDC. Par conséquent, nous suivons les listes de l'ECDC et seules les pays non figurant sur ces listes subiront une évaluation distincte. Vous trouverez ci-dessous les conditions d'entrée pour tout voyager rentrant à Chypre.

Condition d'entrée des passagers	Vert	Orange	Rouge	Gris
Obtention du CyprusFlightPass 48h avant le départ	Oui	Oui	Oui	Oui
Test PCR 72h avant le départ (à sa propre charge)	Non	Oui	Oui	Oui
Test PCR à l'arrivée à Chypre (à sa propre charge)	Non	Non	Oui	Non
Isolement obligatoire à l'arrivée	Non	Non	Non	Oui

- i. Les voyageurs provenant des pays dans la catégorie <u>VERTE</u> n'ont pas besoin de fournir un test PCR négatif au dépistage du COVID-19 pour voyager à Chypre; il suffit de remplir le Cyprus Flight Pass et fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.
- ii. Les personnes en provenance des pays de la catégorie **ORANGE** doivent au préalable, dans un délai de 72 heures précédant leur vol de départ un test moléculaire (PCR) dans un laboratoire certifié dans leur pays d'origine, et télécharger le résultat négatif sur la plateforme du CyprusFlightPass. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés du test. Tous les voyageurs doivent remplir le Cyprus Flight Pass où il leur sera demandé de fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.

Les passagers ci-dessous seront autorisées à être exemptées de la disposition de subir un test moléculaire (test PCR) dans un laboratoire certifié, avec l'échantillon prélevé au cours des 72 dernières heures avant le départ du vol, et elles seront autorisées à entrer dans la République de Chypre et d'effectuer le test PCR à leur charge, à leur arrivée en République de Chypre. Cependant, ils doivent s'isoler jusqu'à ce qu'ils obtiennent un résultat négatif :

- 1. Ressortissants chypriotes et les membres de leur famille (conjoints étrangers et leurs enfants)
- 2. Personnes résidant légalement dans la République de Chypre
- 3. Personnes autorisées à entrer en vertu de la Convention de Vienne
- 4. Personnes, quelle que soit leur nationalité, dont les autorités nationales ne sont pas en mesure de fournir des tests moléculaires aux personnes désirant voyager, selon l'annonce officielle du Ministère de la Santé de la République de Chypre.



iii. Les personnes en provenance des pays de la catégorie ROUGE doivent effectuer au préalable, dans un délai de 72 heures précédant leur vol de départ un test moléculaire (PCR) dans un laboratoire certifié dans leur pays d'origine, et télécharger le résultat négatif sur la plateforme du CyprusFlightPass. Les passagers devront effectuer un test moléculaire supplémentaire à leur arrivée à Chypre, à leur charge, le prix fixé à €30 à l'aéroport de Larnaca et €32 à l'aéroport de Paphos. Les résultats sont disponibles sous 3 heures sur la plateforme électronique www.covid-testcyprus.com. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés du test. Tous les voyageurs doivent remplir le Cyprus Flight Pass où il leur sera demandé de fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.

Les passagers ci-dessous seront autorisées à être exemptées de la disposition de subir un test moléculaire (test PCR) dans un laboratoire certifié, avec l'échantillon prélevé au cours des 72 dernières heures avant le départ du vol, et elles seront autorisées à entrer dans la République de Chypre et d'effectuer le test PCR à leur charge, à leur arrivée en République de Chypre:

- 1. Ressortissants chypriotes et les membres de leur famille (conjoints étrangers et leurs enfants)
- 2. Personnes résidant légalement dans la République de Chypre
- 3. Personnes autorisées à entrer en vertu de la Convention de Vienne Les passagers des catégories ci-dessus qui choisissent d'effectuer un test moléculaire uniquement lors de leur arrivée en République de Chypre, devront rester sous isolement obligatoire pendant 72 heures après leur arrivée. Suite à l'isolement de 72 heures, ils devront effectuer à leur propre charge un deuxième test PCR dépistage COVID-19. Leur isolement prend fin uniquement si le résultat du test de laboratoire est négatif. Le résultat doit être envoyé à l'adresse e-mail monada@mphs.moh.gov.cy.
- iv. Sont autorisés à voyager à Chypre en provenance des pays de la catégorie **GRISE**, uniquement:
 - 1. Les ressortissants chypriotes et les membres de leur famille (conjoints étrangers et leurs enfants).
 - 2. Les personnes résidant légalement dans la République de Chypre
 - 3. Les ressortissants de l'Union Européenne, de l'EEE (y compris l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège) et de la Suisse
 - 4. Les personnes autorisées à entrer en vertu de la Convention de Vienne
 - 5. Les ressortissants de pays tiers sous condition d'obtenir une autorisation spéciale au préalable pour entrer en République de Chypre, conformément au décret (N.2/2021 8.1.21) sur les Maladies Infectieuses (Mesures contre la propagation de la maladie coronavirus COVID-19) de 2021. La demande



d'autorisation spéciale se fait sur la plateforme CyprusFlightPass (https://cyprusflightpass.gov.cy/en/special-permission).

Note: Il est impératif que les ressortissants de l'UE, de l'EEE (y compris l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège), de la Suisse et des pays tiers aient effectué un test moléculaire au préalable avant leur départ, comme stipulé cidessus. Les autres catégories de passagers ont le choix d'effectuer le test moléculaire PCR, soit au préalable avant leur départ, soit lors de leur arrivée en République de Chypre, à leur charge.

Les personnes en provenance des pays de la catégorie **GRISE** doivent effectuer au préalable, dans un délai de 72 heures précédant leur vol de départ un test moléculaire PCR dans un laboratoire certifié dans leur pays d'origine, et télécharger le résultat négatif sur la plateforme du CyprusFlightPass. De plus, ils devront rester sous isolement/quarantaine obligatoire soit pour quatorze (14) jours, <u>soit</u> pour sept (7) jours, s'ils choisissent d'effectuer à leur propre charge le septième jour un test moléculaire pour dépistage de la COVID-19. Le résultat négatif du test de laboratoire doit être soumis à l'adresse e-mail <u>monada@mphs.moh.gov.cy</u>. <u>Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés du test</u>. Tous les voyageurs doivent remplir le Cyprus Flight Pass où ils où il leur sera demandé de fournir certaines informations et des déclarations sur l'honneur.

v. La liste des pays et leur catégorisation sont disponibles sur www.cyprusflightpass.gov.cy et les passagers sont invités à visiter la plateforme régulièrement afin de rester informés des mises à jour pouvant affecter leur voyage.

Q2: Quels autres documents sont nécessaires?

- a. Le 'CyprusFLightPass' ('Laisser Passer Chypriote') peut être délivré en ligne sur le site web www.cyprusflightpass.gov.cy. Tous les passagers voyageant à Chypre doivent remplir au préalable les informations et documents requis; l'usage de la plateforme électronique est obligatoire pour tous ceux souhaitant se rendre en République de Chypre. Les passagers seront autorisés à remplir les formulaires requis manuellement, sur papier UNIQUEMENT dans les cas de problèmes techniques ou de maintenance prévue de la plateforme (annoncée officiellement sur le site). Les documents peuvent être téléchargés sur https://cyprusflightpass.gov.cy/en/download-forms. Dans ce cas, les passagers doivent apporter avec eux le document requis sur papier.
- b. Le laisser passer comprend les points suivants: a) informations personnelles du passager , b) déclaration que le passager n'a pas voyagé vers / depuis / via ou vécu dans un pays de catégorie épidémiologique moins favorable que son pays



de départ, dans les 14 jours précédant le voyage, c) confirmation que le passager n'a montré aucun symptôme lié au COVID-19 tels que fièvre, toux, fatigue, mal de tête, myalgie, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement ou difficultés respiratoires, mal de gorge, congestion ou écoulement nasal, dans les 14 jours précédant le voyage, et que le passager n'a pas sciemment été en contact avec des patients COVID-19 dans les 14 jours précédant le voyage, d) avertissement que le voyage se déroule sous propre responsabilité et que la République de Chypre ou les entreprises qui y opèrent, ne peuvent, en aucun cas, être tenues responsables d'une éventuelle infection pendant le voyage, e) déclaration qu'à son retour dans son pays d'origine, le voyageur avisera les autorités sanitaires de Chypre, si apparition de symptômes du COVID-19 dans les 14 jours après le voyage, f) formulaire de demande d'autorisation spéciale pour les ressortissants de pays tiers en provenance de pays de catégorie grise, en ligne sur https://cyprusflightpass.gov.cy/en/special-permission-request

c. Les compagnies aériennes n'autoriseront pas d'embarquer et se rendre en République de Chypre les passagers qui n'ont pas leur 'Laisser Passer Chypriote'/ 'Cyprus Flight Pass', (cependant, la validité des documents inclus dans le 'Cyprus Flight Pass' est exclusivement sous la responsabilité des voyageurs). Tout passager arrivant à Chypre sans le laisser passer est passible d'une <u>amende de</u> €300.

Q3: Quelles sont les procédures mises en place pour les personnes <u>vaccinées contre le</u> COVID-19?

La vaccination n'est pas une condition préalable pour voyager, mais un certificat de vaccination sera un facilitateur supplémentaire pour les personnes voyageant en provenance des États membres de l'UE, des pays membres de l'Espace économique européen (y compris la Norvège, l'Islande et Liechtenstein), et les suivants : Arménie, Bahreïn, Biélorussie, Canada, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Qatar, Russie, Arabie Saoudite, Serbie, Suisse, Ukraine, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni, États-Unis et Chine (y compris Hong Kong et Macao).

Chypre considère comme autorisés à voyager, les voyageurs ayant été vaccinés avec les vaccins approuvés par l'Agence européenne des médicaments et le vaccin Sputnik V et Sinopharm (BBIBP COVID-19) et Sinovac.

Entre le 1er juillet 2021 et le 15 août 2021, l'utilisation de l'EUDCC n'est pas obligatoire pour les voyages en provenance des pays de l'UE et de l'Espace économique européen (y compris la Norvège et l'Islande). Pendant cette période, les déplacements restent également possibles en suivant les procédures mentionnées précédemment dans ce document.

Les voyageurs qui peuvent prouver qu'ils ont leur vaccination anti – Covid 19 à jour, par un vaccin autorisé (voir ci-dessus), ne seront pas tenus de se soumettre à des tests pour



visiter Chypre, quelle que soit la catégorie de couleur de leur pays de départ. De plus, ils ne seront pas placés en quarantaine, même s'ils ont été des contacts étroits d'un cas positif au COVID-19. Cette facilitation sera valide à partir de la date à laquelle un vaccin a été administré avec les deux doses, à l'exception du vaccin à dose unique de Johnson et Johnson, où elle sera valide deux semaines après son administration.

La copie du certificat de vaccination est à télécharger impérativement sur la plate-forme Cyprus Flight Pass où certains détails de vaccination doivent également être fournis. La vérification de l'authenticité du certificat relève de la seule responsabilité des services de contrôle aux frontières du pays de départ. Le voyageur est légalement tenu responsable dans le cas d'informations mensongères, et dans un tel cas, il sera soumis à des pénalités à son arrivée à Chypre.

A noter que la République de Chypre se réserve toujours le droit de tester au hasard tout vol à l'arrivée. De plus, tous les autres protocoles de destination doivent être mis en œuvre et suivis par tous, y compris les voyageurs vaccinés.

Q4: Quelles procédures sont en place pour les personnes titulaires <u>d'un certificat</u> <u>numérique Covid de l'UE (EUDCC) ?</u>

Les certificats suivants sont acceptés dans le cadre de la procédure EUDCC :

- a. Certificat de vaccination (délivré à la fin du programme de vaccination complet d'une personne). Chypre considère comme autorisés à voyager, tous les vaccins qui ont été approuvés par l'Agence européenne des médicaments, ainsi que les vaccins Sputnik V, Sinopharm (BBIBP COVID-19) et Sinovac.
- b. Test PCR Covid négatif, le prélèvement étant réalisé dans les 72h précédant le départ.
- c. Certificat de rétablissement Covid (valable 14 jours après le test positif et pendant une période de 180 jours par la suite).
- d. Certificat de rétablissement Covid plus une dose unique d'un vaccin autorisé (voir liste ci-dessus).

Les titulaires d'un EUDCC basé sur la vaccination ou le rétablissement seront exemptés de tout test supplémentaire à leur entrée à Chypre, quelle que soit la catégorisation de couleur de leur pays de départ. Les titulaires d'un EUDCC basé sur des tests devront suivre les procédures expliquées à la question 1 du présent document.

Il n'y a aucune obligation de l'utilisation du l'EUDCC, pour tous les voyages en provenance de l'UE, des pays de l'Espace Économique Européen (dont la Norvège, le Lichtenstein, l'Islande) et la Suisse, entre le 1er juillet 2021 et le 15 août 2021. Reste également possible pour cette période tout déplacement selon les procédures citées précédemment dans ce document.

Avant de voyager, les titulaires d'un EUDCC doivent remplir toutes les informations requises sur la plate-forme Cyprus Flight Pass (voir question 2). Le voyageur est légalement tenu responsable en cas d'informations mensongères, et dans un tel cas, sera soumis à des pénalités à son arrivée à Chypre. Les voyageurs peuvent toujours



être soumis à des tests aléatoires à leur arrivée et sont toujours obligés de suivre tous les protocoles de destination.

Q5 : Quels critères sont pris en considération par le gouvernement chypriote pour classer les pays non-inclus dans les listes de l'ECDC?

Afin de classer ces pays, un comité d'experts analyse, entre autres, les mêmes indices utilisés par l'ECDC pour la catégorisation des pays listés (impact cumulé par 14 jours pour 100.000 habitants, taux de positivité, taux de tests, couverture vaccinale, taux de mortalité, présence de variantes préoccupantes).

Protocoles de transport

Q6: Quels protocoles en place pendant les vols?

- a. Avant l'embarquement, les voyageurs devront présenter leur « Laisser Passer Chypriote ».
- b. La température des voyageurs peut éventuellement être prise avant l'embarquement.
- c. Le port de masques est obligatoire pendant le vol

Q7: Quels autres protocoles peuvent être attendus dans les <u>aéroports / terminaux</u> de Chypre?

- a. L'entrée ou le passage ne sera autorisé qu'aux voyageurs et au personnel
- b. Les voyageurs verront leur température prise à l'entrée du terminal
- c. Le port de masques est obligatoire

Déplacement dans le pays

Q8: Existe-t-il des restrictions locales concernant les déplacements?

Il n'y a aucune restriction de déplacement.

Afin de pouvoir profiter de certains services à travers la destination, où un grand nombre de personnes peuvent être présentes, vous devez présenter votre Cyprus Flight Pass, en cas de contrôle par un agent autorisé (par exemple dans les églises, les salles de conférence, les lieux de mariage, les lieux d'événements, les théâtres, les cinémas, les centres commerciaux, les musées, les casinos, les lieux de restauration intérieurs, parcs à thème, aires de jeux pour enfants, sites archéologiques, etc.).

Par conséquent, il est fortement recommandé qu'une copie du Cyprus Flight Pass (numérique ou physique) soit portée par les voyageurs à tout moment.

Les endroits où le Cyprus Flight Pass n'a pas besoin d'être présenté sont les zones aérées comme les parcs, les sites de pique-nique, les plages, les marinas, les promenades, les zoos, etc.



Protocoles de destination

Q9: Existe-t-il des protocoles en vigueur dans l'ensemble de la destination?

- a. Des <u>protocoles renforcés en matière de santé, de sécurité et d'hygiène</u> ont été conçus pour tous les hébergements touristiques et autres établissements accueillant des visiteurs, et une formation approfondie du personnel a eu lieu avant l'ouverture de la destination aux visiteurs.
- b. Des <u>mesures de distanciation physique</u> sont suivies afin d'assurer que des personnes n'appartenant pas au même groupe de voyageurs maintiennent une distance raisonnable (2 m² par personne à l'extérieur et 3 m² à l'intérieur).
- c. <u>Aération fréquente</u> a lieu dans toutes les zones intérieures, de sorte que la climatisation soit améliorée avec un apport régulier d'air frais.
- d. <u>Gel antibactérien</u> est mis à disposition dans tous les établissements, aux entrées, zones d'accueil, salons, toilettes publiques, ascenseurs, etc.
- e. <u>Le port d'un masque facial</u> est obligatoire dans tous les espaces intérieurs (taxis, bus, jeeps de plongée / safari, ascenseurs, théâtres, centres commerciaux, etc.) et les espaces publics en plein air. <u>Seules les zones de consommation d'aliments et de boissons, où les gens sont assis en consommant de la nourriture et des boissons, sont exemptées (restaurants, cafés, bars, snack-bars, bars d'hôtels, etc.). Exemptés sont aussi les plages, piscines et pendant l'exercice physique. Dans tous les cas, les voyageurs doivent toujours consulter le site web Visit Cyprus pour obtenir les dernières informations à ce sujet, car les procédures sont susceptibles de changer à très court terme.</u>

Q10: Bus / véhicules de location / taxis / jeeps de safari

- a. Aération et désinfection fréquentes des bus
- b. Désinfection des véhicules de location après leur retour (y compris les clés)
- c. Désinfection de tous les points à haute fréquence de contact après chaque itinéraire, pour les taxis et les jeeps de safari (poignées de porte, sièges, etc.)
- d. Capacité des bus touristiques est autorisée à 100%

Q11: Sites archéologiques, musées, parcs à thème, mini croisières, sites de plongée, sports nautiques

Désinfection fréquente de tous les points à haute fréquence de contact après chaque utilisation (artefacts, écrans tactiles, manèges, poignées de porte, sièges, équipement de plongée, équipement de sports nautiques, etc.)

Q12: Piscines, plages et parcs aquatiques

- a. Désinfection des transats, des parasols et des coffres forts personnels après chaque utilisation
- b. Distance de 4m entre les parasols et 2m entre les transats des personnes nonappartenant au même groupe



c. La distance physique ne s'applique pas aux sauveteurs appelés à sauver des vies en cas d'urgence

Q13: Établissements d'hébergement

- a. Utilisation de masques et règles d'hygiène (lavage des mains) pour tout le personnel de service; pour le personnel ménager, le port de gants est obligatoire
- b. Dispersion des visiteurs lors de l'enregistrement en groupe (check-in)
- c. Les chambres ne seront attribuées aux nouveaux arrivants, qu'après suffisamment de temps se soit écoulé afin d'assurer un nettoyage profond, la désinfection et une aération appropriée.
- d. Désinfection des clés / cartes de chambre après chaque départ
- e. Dans les cas où nourriture ou boissons sont disponibles sur des présentoirs libreservice, des pare-éternuements et des postes de désinfection des mains sont installés et des masques faciaux sont mis à disposition; alternativement, les articles pourraient être servis directement par le personnel.
- f. La superficie minimale occupée entre des personnes n'appartenant pas au même groupe est de 2m² à l'extérieur et de 3m² à l'intérieur.

Q14: Restaurants, bars, cafés, pubs et boîtes de nuit

- a. Utilisation de masques et règles d'hygiène (lavage des mains) pour tout le personnel.
- b. Nombre maximal de personnes par groupe est fixé à 10 personnes par table. Dans tous les cas, les voyageurs doivent toujours consulter le site Web Visit Cyprus pour obtenir les dernières informations à ce sujet, car les procédures sont susceptibles de changer à très court terme.
- c. La superficie minimale occupée entre des personnes n'appartenant pas au même groupe est de 2m² à l'extérieur et de 3m² à l'intérieur.
- d. Les menus sont désinfectés après chaque utilisation, sauf s'ils sont jetables; alternativement, ils seront affichés à divers points communs de l'établissement, ou mis à disposition numériquement.
- e. Les clients sont encouragés à payer par carte et non en espèces
- f. La désinfection de tous les points de contact est effectuée après chaque utilisation, par ex. chaises, tables, moulins à sel / poivre, bouteilles de sauce, machines de paiement électronique, etc.
- g. Une fiche d'information est mise à disposition à l'entrée, indiquant l'effectif maximal de présence simultanée autorisée dans les lieux.

Tests et procédures de quarantaine pendant le séjour

Q15: Des tests aléatoires seront-ils effectués sur place à la destination?

Tous les passagers de certains vols, sont invités <u>au hasard</u> à subir un test COVID-19 à leur arrivée, quel que soit leur lieu de départ. Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés. Dans de tels cas, les frais seront à la charge du gouvernement chypriote.



Q16: Que sera la suite à donner pour les voyageurs dont le test s'avère positif pendant leur séjour à Chypre? Qu'advient-il de leurs contacts étroits? Qui couvrira les frais d'hospitalisation et de traitement?

- a. Le gouvernement chypriote s'est engagé à prendre soin de tous les voyageurs dont le test serait positif au coronavirus pendant leur séjour, ainsi que de leurs contacts étroits. Le gouvernement transférera ces personnes dans un établissement distinct et couvrira les frais de logement, de nourriture, de boisson et du traitement médical; le voyageur n'aura à supporter que le coût de son transfert à l'aéroport et le vol de rapatriement, en collaboration avec son voyagiste et / ou sa compagnie aérienne. Cela permettra non seulement de veiller à ce que ces personnes soient correctement prises en charge, mais également à la tranquillité d'esprit des autres voyageurs que leur établissement d'hébergement est exempt de COVID-19. Par conséquent, si un établissement d'hébergement s'avère avoir hébergé une personne dont le test est positif au coronavirus, celui-ci ne sera pas placé en guarantaine de 14 jours.
- b. Plus précisément, un <u>hôpital dédié au COVID-19</u> a été mis à la disposition exclusive des voyageurs dont le test est positif au coronavirus, avec un surplus de lits disponibles et des unités de soins intensifs équipées d'appareils respiratoires.
- c. De plus, 300 chambres d'<u>hôtels dédiés à la quarantaine</u> ont été mises à la disposition des contacts étroits des personnes dont le test est positif au coronavirus, et encore une fois, celles-ci peuvent être augmentées très rapidement si nécessaire.

Q17: Quelle est la définition d'un contact étroit?

- a. Un <u>contact étroit</u> est défini comme « une personne ayant été en contact physique très étroit avec une personne testée positive au coronavirus », c'est-à-dire une distance de moins de 2m pendant plus de 15 minutes.
- b. <u>Le traçage des contacts en avion</u> comprend uniquement les passagers de la même famille.

Q18: Quelle est la durée de la guarantaine pour les contacts étroits?

Normalement, <u>la durée de la quarantaine est de 14 jours. Les voyageurs qui sont transférés à l'hôtel réservé aux contacts étroits sont testés (PCR) gratuitement le 7^e jour <u>et s'ils sont négatifs, ils sont libérés.</u> La durée de la quarantaine peut être réduite davantage si un voyageur a un vol de retour plus tôt; le cas échéant, le patient doit être testé négatif pour le coronavirus la veille de son départ (le coût du test PCR à la charge de l'individu). A noter que pendant la période de quarantaine, il est obligatoire pour le voyageur de s'auto-confiner dans sa chambre en tout temps.</u>

Les personnes entièrement vaccinées ou les personnes qui ont été diagnostiquées positives au cours des 180 jours précédents et qui peuvent fournir des documents appropriés tels qu'un EUDCC, sont exemptées de quarantaine, même si elles sont des contacts étroits. Un test PCR est réalisé gratuitement le 7ème jour.

Plus d'informations



Q19: Comment les voyageurs peuvent-ils être informés des derniers développements et informés des protocoles mis en œuvre?

- a. Une adresse e-mail dédiée a été mise en place à cet effet par le Ministère délégué au Tourisme, <u>travel2021@visitcyprus.com</u>
- b. De plus, une équipe dédiée d'experts répondra aux questions des voyageurs sur Facebook (page principale <u>www.facebook.com/VisitCyprus.cy</u>). Des pages supplémentaires sont disponibles dans les pays suivants: UK, DE, RU, SWE, FR, AT, GR, IT, UKR, NED, POL, BEL, ES, CH, ISR
- c. Un centre d'appels a été mis en place pour l'assistance des voyageurs susceptibles d'avoir des questions concernant l'utilisation du «CyprusFlightPass». Les heures d'ouverture du service d'assistance sont: du lundi au dimanche de 8h00 à 20h00, heure de Chypre

Requêtes par téléphone: Appels nationaux: 1474

Appels de l'étranger: +357 22 285 757

Pour les demandes par écrit via la plateforme électronique via le lien:

https://cyprusflightpass.gov.cy/en/contact-us

d. Toutes les informations pertinentes seront également disponibles sur les sites www.visitcyprus.com et www.cyprusflightpass.gov.cy